



# Constitution d'une base de données spéléologique nationale

## Propositions de la COSCI

février 2022

### Rappel du contexte

La mise en commun de toutes les données spéléologiques a été définie comme un objectif important par la FFS. Les principes de partage des connaissances, de respect des découvertes spéléologiques et du droit d'auteur figurent dans la charte du spéléologue.

Devant les multiples projets locaux portés par des acteurs fédéraux ou externes, un groupe de travail fédéral *bases de données* s'est emparé du sujet début 2019, afin de créer une dynamique d'échange et de coopération. Un premier état des lieux a été conduit à travers une enquête auprès des CDS (voir synthèse en annexe).

En parallèle, le projet *Karstlink*<sup>1</sup> porté par l'UIS voit le jour. Il vise à définir une ontologie<sup>2</sup> de référence permettant à différentes bases de pouvoir échanger des données. C'est un travail fondamental qui devrait permettre, entre autres, l'échange des données entre des bases de données spéléologiques régionales et un portail national.

Pour rappel, ci-dessous les attentes principales de la FFS concernant les bases de données :

1. proposer un portail d'accès national aux données spéléologiques ;
2. constituer une base de données nationale dans le but de centraliser les données spéléologiques de base (nom, coordonnées, spéléométrie) ;
  - hébergement du portail au sein de la FFS ;
  - respect du droit d'auteur et des politiques de diffusion des données définies par les CDS ;
  - mise à jour périodique des découvertes spéléologiques.

Les propositions ci-dessous émanent de la commission scientifique après consultation du groupe de travail sur les bases de données. Elles sont classées par ordre de priorité. En effet, le choix et l'affichage d'une base de référence nationale nous semble le plus urgent. Cette première étape est indépendante des deux autres qui pourront suivre dans un deuxième temps.



## Étape 1 : choix de *karsteau.org*

Après une longue vie portée par divers CDS du sud-ouest, *Karsteau* devient une commission du CSR Nouvelle-Aquitaine en 2011<sup>3</sup>. Elle s'engage à respecter le cahier des charges défini précédemment par la FFS et s'ouvre à tous les CDS. Elle a bénéficié pendant 5 ans d'un financement de la FFS pour accompagner son développement en vue de servir tous les fédérés. À ce jour, *Karsteau* héberge les données de 22 CDS en total accord avec leur politique de diffusion des données.

D'un point de vue historique, fonctionnel et vu les investissements consentis, il nous semble naturel que *Karsteau* acquière le statut de base de donnée nationale des données spéléologiques en France. Dans cette optique, il faudra envisager un hébergement au sein de la FFS. La FFS devra fournir une solution informatique avec un système de redondance permettant la pérennité des données en cas de divers dysfonctionnements.

## Étape 2 : une commission nationale *bases de données*

Nous préconisons la création d'une commission nationale *Base de données* sous le pôle *Patrimoine, sciences et environnement*. Cette création nous semble importante pour marquer un ancrage national pérenne, disposer d'un organe collectif de pilotage (direction nationale) et d'un budget propre. Dans un premier temps, la CoDoc pourrait accueillir le futur noyau de la commission *bases de données*. Ses objectifs pourraient être les suivants :

- maintenance et développement d'un portail national ;
- référent national vis à vis de la commission UIS *Karstlink* ;
- soutien au développement et labellisation des bases locales ;
- mise à jour des données en lien avec les bases locales ;
- lien avec les diverses commissions pour répondre à des besoins spécifiques ;
- lien avec les partenaires extérieurs (BRGM, IFREEMIS...).

## Étape 3 : les bases régionales et le label *base fédérale*

Enfin, nous insistons fortement sur la nécessité des bases de données régionales. En effet, qu'elles soient portées par des structures fédérales, des clubs ou bien des individuels, elles couvrent une part importante des territoires karstiques français. Le portail national en renvoyant vers ces bases locales participera à valoriser ces travaux remarquables menées par les fédérés bénévoles.

Afin de garantir la qualité des données et les exigences liées au respect des droits d'auteur, nous préconisons la création d'un label FFS. Les critères de labellisation pourraient intégrer :

- le respect de la politique de gestion des CDS ;
- le respect du droit d'auteur en général ;
- être porté par une structure fédérale ou un organe de gestion responsable (type association) ;
- avoir une compatibilité avec l'ontologie *Karstlink* ;
- faire une remontée périodique des données vers le portail national.

[1] <http://uisic.uis-speleo.org/wiki/karstlink/index.php>

[2] <http://ontology.uis-speleo.org>

[3] <http://karsteau.org/karsteau/home/historique.php>

